

INDEX D'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES DANS LE GROUPE AÉSIO



97 / 100



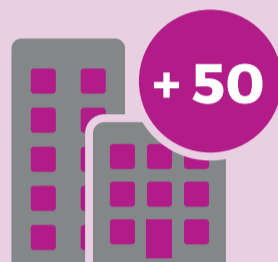
90 / 100



91 / 100



QU'EST-CE QUE L'INDEX DE L'ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES ?



Chaque année avant le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins **50 salariés** doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index d'égalité femmes-hommes.



LES CRITÈRES

L'INDEX, SUR 100 POINTS, SE CALCULE À PARTIR DE 4 À 5 INDICATEURS SELON QUE L'ENTREPRISE EMPLOIE PLUS OU MOINS DE 250 SALARIÉS :



L'ÉCART DE RÉMUNÉRATION FEMMES-HOMMES



L'ÉCART DE RÉPARTITION DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES



L'ÉCART DE RÉPARTITION DES PROMOTIONS
(UNIQUEMENT DANS LES ENTREPRISES DE PLUS DE 250 SALARIÉS)



POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES L'ANNÉE DE LEUR RETOUR DE CONGÉS MATERNITÉ



LA PARITÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

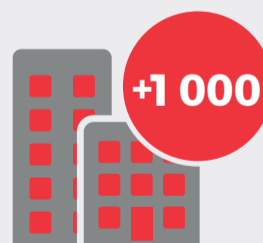


MOYENNE DE L'INDEX ÉGALITÉ F/H EN FRANCE EN 2018,



POUR LES PME

INDEX 82 / 100



POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 1 000 COLLABORATEURS.

INDEX 83 / 100



LES ENTREPRISES DOIVENT COMMUNIQUER CET INDEX, AVEC LE DÉTAIL DES DIFFÉRENTS INDICATEURS, À LEUR COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) AINSI QU'À L'INSPECTION DU TRAVAIL (DIRECCTE).



CSE

DIRECCTE

UN GROUPE ENGAGÉ EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE !